



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 568

Texte de la question

M George Hage tient à faire savoir à M le ministre de l'agriculture et de la forêt le grand mécontentement des 5 000 agriculteurs de Lot-et-Garonne, adhérents aux CUMA, devant l'insuffisance de l'enveloppe de prêts bonifiés qui leur a été accordée. Alors que les besoins pour l'année 1988 ont été estimés à 9 millions de francs et que d'ores et déjà les dossiers déposés au Crédit agricole représentent 5,6 millions, ce dernier n'a obtenu depuis le 1er janvier qu'une enveloppe de 2,6 millions qui, après apurement du reliquat 1987, est ramenée à 2,1 millions pour 1988. Par pétition et délégation, les agriculteurs en CUMA ont fait connaître leur mécontentement devant le préjudice qu'ils subissaient et demandent la fixation d'une enveloppe de prêts bonifiés en rapport avec les besoins de financement, une quote de 80 p 100 et la suppression des plafonds. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir la suite qu'il entend donner à cette revendication qu'il appuie totalement et qui se pose aux fédérations des CUMA dans tous les départements du pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 568

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2155